

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE LE PERCY  
38930**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt, le 12 avril 2021, à 20h dans la salle « La Grange », le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

**Présents** : Guillaume GONTARD(en visio), Sabine CAMPREDON, Thibaut BECOURT, Thierry CHASSEVENT, Jean-Marc TATIN, Marie LOPOUKHINE, Julie POINTOUT et Agnès TREGRET

**Absents excusés** : Jean-Marc TATIN donne procuration à Jean-Paul REYNAUD, Franck TIRET donne procuration à Thibaut BECOURT, et Georges GONTARD

**Date de la convocation** : Jeudi 8 Avril 2021

**Secrétaire de séance** : Thibaud BECOURT

**VOTE DES BUDGETS 2021**

Budget Général M 14

Eau M 49

Chaufferie bois M4

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les budgets :

**Budget principal M 14**

La section Fonctionnement est de **180 087.06 €**

La section Investissement est de **312 289.11 €**

**Budget de l'eau M 49**

La section Fonctionnement est de **53 150.28 €**

La section Investissement est de **81 869.34 €**

**Budget de Chaufferie bois M 4**

La section Fonctionnement est de **33 500.00 €**

La section Investissement est de **22 097.21 €**

Il est rappelé concernant le budget chaufferie que la tarification du chauffage des logements communaux et salles communales devra augmenter afin d'équilibrer le budget vu la hausse du prix des fournitures.

Adopté à l'unanimité

## **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021.**

Madame la Maire propose de ne pas modifier les taux pour cette année.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux suivants :

Taxe foncière bâtie :	28.44 %
Taxe foncière non bâtie :	56.71 %

Adopté à l'unanimité

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE -AMI panneaux photovoltaïques**

Suite à l'appel à Manifestation d'intérêt lancé par la commune concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal d'activité. Une seule candidature a été reçue en mairie « les centrales villageoises du Trièves ». Cette candidature des SAS Centrales villageoises du Trièves a été retenue par les membres du Conseil Municipal et autorise Mme La Maire à signer la promesse de bail

Adopté à l'unanimité

## **PROMESSE DE BAIL AVEC LES CENTRALES VILLAGEOISES**

Madame La Maire expose au conseil municipal que les Centrales Villageoises sont intéressées par le pan Nord-Est du bâtiment de la parcelle B 105 qui pourraient produire plus d'électricité si les deux pans sont concernés. Il est demandé à la commune de faire une promesse de bail d'un an aux Centrales Villageoises afin qu'elles puissent initier une étude. Si les résultats de cette étude ne conviennent pas au conseil municipal de la commune, le bail deviendra caduc. Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt sera mis en place dès le mois de mai pour ce pan Nord-est. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, DONNERA son accord pour signer cette promesse de bail avec les centrales villageoises après le choix des candidatures suite à l'appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la commune.

Adopté à l'unanimité

## **DIVERS**

- La campagne de vaccination dans le Trièves continue avec l'unité mobile organisé par la CCT et le SDIS et les communes . 5 nouveaux habitants du Percy seront vaccinés le 15/04/21 en première injection.
- Il est demandé de reprendre contact avec l'entreprise Proximark qui a fait la ligne piéton le long de la RD 1075 vers Malamort car celle-ci est déjà peu visible seulement après 6 mois et réfléchir à inscrire au sol des triangles de ralentissement sur cette même portion.
- Le Petit Percillou est dans sa phase finale avant impression.